



## Herbe à la ouate, Herbe aux perruches (*Asclepias syriaca*)

FICHE  
RETOUR  
D'EXPÉRIENCE

### Intervention manuelle suite à la détection d'une colonisation d'Herbe à la ouate sur un remblai ferroviaire à Machecoul (Loire-Atlantique)

#### SNCF Réseau

Gestionnaire du réseau ferré national français, SNCF Réseau est chargé de l'exploitation, de la maintenance, et de l'aménagement des infrastructures ferroviaires en métropole.

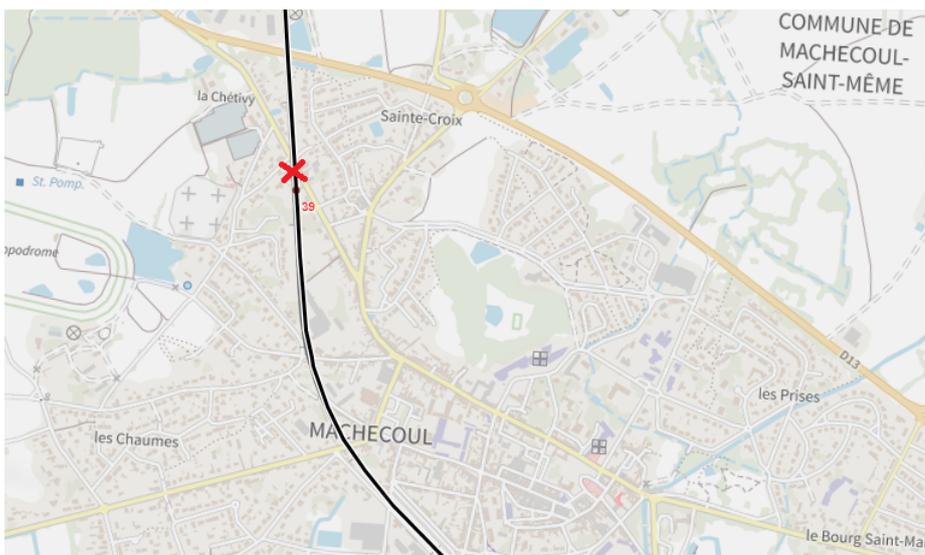
L'une de ses missions est la prise en compte et l'entretien sur les abords des voies ferrées de la végétation qui peut constituer un risque pour la sécurité ou la régularité de la circulation. Dans ce contexte, le pôle environnement de la direction territoriale Bretagne-Pays de la Loire intervient dans la gestion d'espèces exotiques envahissantes (EEE).

Contact : Francis Peron  
(chargé de mission environnement)  
[francis.peron@sncf.fr](mailto:francis.peron@sncf.fr)

#### Site d'intervention

La colonisation d'Herbe à la ouate est située à Machecoul sur un talus de voie SNCF à proximité d'un passage à niveau (Fig. ❶). Elle se positionne entre une route au nord et une végétation arbustive au sud (Fig. ❷). Le talus se caractérise par une végétation xérophile, un sol sableux et drainant. La zone colonisée couvre environ 40% du talus, soit une superficie d'environ 45 m<sup>2</sup>, étendue sur un linéaire de 15 m.

La zone pavillonnaire localisée à proximité et les dépôts de déchets plastiques retrouvés sur le site d'intervention, pourraient suggérer que l'Herbe à la ouate s'est installée sur les abords de la voie ferrée suite au dépôt de déchets verts par les habitants.



❶ Localisation du site d'intervention (croix rouge) sur la voie ferrée (en noir)



❷ Talus colonisé par l'Herbe à la ouate

#### FICHE RETOUR D'EXPÉRIENCE SUR LA GESTION DES ESPÈCES EXOTIQUES ENVAHISSANTES

Cette expérience de gestion complète celles des volumes 2, 3 et 4 de l'ouvrage « [Les espèces exotiques envahissantes : connaissances pratiques et expériences de gestion](#) », dans la collection *Comprendre pour agir* de l'OFB.

## Nuisances et enjeux

Le site Natura 2000 du Marais breton est situé à quelques kilomètres à l'ouest du site d'intervention. Des graines d'Herbe à la ouate peuvent être dispersées par le vent sur des distances plus ou moins longues et la commune de Machecoul présente de nombreux espaces favorables à son implantation (terrains abandonnés, friches sèches sur des sols sableux). De plus, les voies ferrées à l'ouest et la route au nord peuvent constituer des voies efficaces de dispersion des graines de cette espèce. En Loire Atlantique, l'Herbe à la ouate étant actuellement uniquement observée sur ce talus (bien qu'elle fût plus largement répandue avant le début du xx<sup>e</sup> siècle avant de presque totalement disparaître d'après les observations du Conservatoire botanique national de Brest (CBNB)), des mesures de gestion devraient être prises à ce stade précoce de colonisation afin d'éviter une éventuelle expansion.

L'Euphorbe de Séguier (*Euphorbia seguieriana*), figurant sur la liste des espèces végétales protégées en Pays de la Loire, est présente à environ 200 m du site d'intervention et pourrait être menacée par l'expansion de l'Herbe à la ouate.

La zone colonisée se trouve à proximité immédiate d'un passage à niveau et le développement de l'Herbe à la ouate pourrait réduire la visibilité pour les conducteurs et impacter la sécurité de la voie. Certains plants et rhizomes de l'espèce sont situés en limite de voie et touchent presque des installations électriques nécessaires au bon fonctionnement de la voie ferrée.

## Interventions

### Objectif

Les interventions visaient premièrement à retirer entièrement l'Herbe à la ouate du talus sur les abords de la voie ferrée pour éviter sa dispersion vers les milieux naturels et secondairement à maintenir de bonnes conditions de circulation.

### Concertation

L'opération a été conduite dans le cadre d'un partenariat entre SNCF Réseau et le Conservatoire des espaces naturels des Pays de la Loire (CEN PDL). Cette action coordonnée suit les recommandations proposées par le CBNB qui a détecté l'espèce sur ce site début septembre 2018, avant une première intervention fin septembre de la même année (Fig. 3 et 4).

## Méthodologie

Le CBNB recommandait de favoriser le développement des ligneux et ronciers qui semblent avoir un effet inhibiteur sur la croissance et la fructification de l'Herbe à la ouate. La possibilité de poser des barrières anti-rhizomes, notamment pour éviter qu'elle ne colonise la voie (certains pieds sont situés en limite de voie, dans le ballast), et limiter son expansion au nord et au sud, a été proposée. Il a également été préconisé de couper les têtes des plants fructifiés avant la production de graines viables pour limiter sa dispersion début août. Des consignes de sécurité pour la protection des opérateurs ont également été formulées, en particulier le port de gants car la plante produit un latex pouvant irriter la peau. L'intervention devait également permettre d'éviter toute perturbation ou reprise de déblais, au risque de favoriser la plante localement et de la disséminer ailleurs en zone de dépôt. La mise en œuvre d'un suivi régulier du site et aux alentours, en particulier sur les zones d'occurrence d'*Euphorbia seguieriana* a également été recommandée afin de réajuster si nécessaire les mesures de gestion.

La première intervention a consisté en une coupe des tiges et une récolte des fruits. Elle s'est déroulée fin septembre 2018 et a mobilisé un agent de SNCF Réseau pendant une journée.

Les interventions les années suivantes ont consisté en une coupe des tiges à l'aide de petits outils manuels de jardinage (sécateur) avant l'apparition des fleurs ainsi qu'à un arrachage manuel des rhizomes de chaque plant, parfois enracinés jusqu'à 50 cm, à l'aide d'une petite pioche ou d'une petite pelle. La première intervention d'arrachage en 2019 a mobilisé 2-3 agents pendant une journée. Les opérations ultérieures ont toutes été réalisées en 3 heures par un seul agent.



3 Relevé de la situation en 2018



4 Site en septembre 2018, avant intervention

Tous les déchets issus de l'intervention (fleurs, fruits, rhizomes) ont été mis dans des sacs étanches pour être transportés afin d'être intégrés à une filière de déchets ménagers pour être incinérés.

Les tiges retirées ont été comptées afin de pouvoir effectuer des comparaisons lors des différents suivis.

Les suivis ont été effectués chaque année de 2019 à 2023 en mai ou juin et les dernières observations datent de mai 2023 (Fig. 5, 6 et 7). Lors de ces suivis, des coupes et des arrachages des repousses et de rhizomes ont été effectués avec un comptage des tiges

retirées. Les interventions successives, et surtout l'arrachage en profondeur des rhizomes pouvant atteindre 40 à 50 cm (Fig. 8), ayant provoqué une déformation du talus, des reprofilages ont dû être effectués chaque année à l'aide de pioches, de pelles et de râpeaux et ont nécessité un effort de remodelage plus ou moins important suivant l'intensité des interventions. D'importants reprofilages ont été effectués sur 3 m en début d'année 2019 et sur 5 m en juin 2021.

En raison de la proximité de la voie ferrée, la présence d'un agent habilité à la circulation sur les emprises était obligatoire lors des interventions et des suivis.



5 Site en mai 2019, avant intervention



6 Site en mai 2020, avant intervention



7 Site en mai 2023, avant intervention



8 Rhizome et jeune tige en mai 2023

## Résultats et bilan

### Résultats techniques

L'état des lieux, suivi de la première intervention réalisée en septembre 2018, a permis de récolter 62 fruits dont la majorité était déjà tombée au sol (Tab. 1). À chaque intervention, c'est l'ensemble du plant composé d'une tige et d'un rhizome qui était retiré.

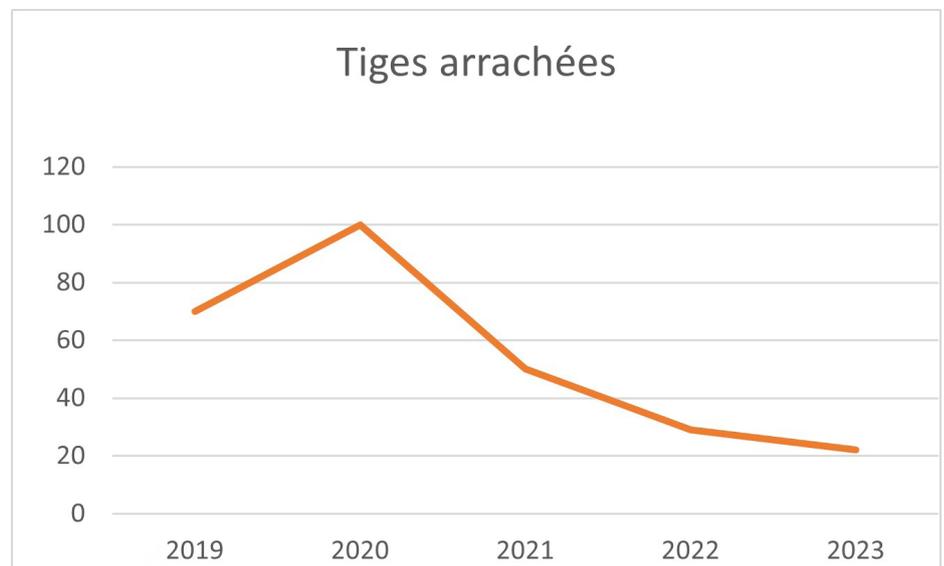
En 2018, 28 tiges présentes sur le talus ont été coupées soit la totalité des tiges d'Herbe à la ouate, puis chaque intervention les années suivantes consistaient à retirer la totalité des repousses visibles sur les 45 m<sup>2</sup> initialement colonisés. Les interventions des deux années suivantes ont été marquées par une importante augmentation du nombre de tiges retirées du site (plus du double en juillet 2019 puis 100 tiges en septembre 2020) du fait des périodes tardives de réalisation des opérations (en raison de la disponibilité de l'agent), après l'apparition et la dissémination des graines. Puis le nombre de tiges retirées a progressivement diminué au fil du temps, avec seulement 22 tiges retirées en mai 2023 (Tab. 1 et Fig. 9). À partir de 2021, une diminution de la taille des plants retirés a également été observée, témoignant d'un épuisement apparent de la population suite aux répétitions des interventions. L'élimination de l'Herbe à la ouate n'est donc pas encore totale en 2023 mais des interventions ultérieures régulières devraient permettre d'atteindre cet objectif.

D'après les résultats obtenus depuis 2021, intervenir avant la dissémination des graines, voire avant l'apparition des fleurs, semble plus efficace. Les nouvelles tiges arrachées chaque année sont probablement issues de petits plants et rhizomes qui n'étaient pas toujours visibles lors des interventions précédentes. La présence d'une banque de graines dans le sol expliquerait également le nombre de repousses arrachées tous les ans, et sa diminution témoignerait de son épuisement au fur et à mesure des chantiers.

Les deux reprofilages du talus les plus conséquents réalisés en 2019 et 2021 ont facilité l'implantation d'autres espèces végétales herbacées. Néanmoins, il n'est actuellement pas encore possible de conclure quant à un effet de compétition entre ces espèces et l'Herbe à la ouate.

Tableau 1. Nombres de plants (tiges et rhizomes) et de fruits d'Herbe à ouate retirés du site par intervention

Date d'intervention	Nombre de plants retirés
20 septembre 2018	28 tiges coupées + 62 fruits récoltés
10 juillet 2019	70 tiges arrachées (aucun fruit)
Septembre 2020	100 tiges arrachées (aucun fruit)
1 <sup>er</sup> juin 2021	50 tiges arrachées (aucun fruit)
20 juin 2022	29 tiges arrachées (aucun fruit)
31 mai 2023	22 tiges arrachées (aucun fruit et tiges fines)



9 Nombre de tiges retirées au cours des arrachages entre 2019 et 2023

### Bilan financier

Les frais d'intervention se sont limités au temps de travail des agents mobilisés en interne. Une seule journée faisant intervenir 2-3 personnes munies de simples outils de jardinage (bêche, pelle, gants) a été nécessaire pour arracher tous les plants lors de l'intervention en 2019. Les suivis et arrachages des repousses réalisés les années suivantes ont mobilisé un agent pendant une demi-journée (Tab. 2).

### Valorisation des actions

Aucune communication externe sur ce chantier n'a jusqu'à présent été effectuée du fait de l'absence de cette

espèce ailleurs en Loire Atlantique et du contrôle effectif de cette population.

En interne SNCF, les actions menées pour gérer les espèces exotiques envahissantes sont valorisées et le pôle environnement de SNCF Réseau a mis en place un système pour signaler la présence d'EEE sur le réseau foncier ferroviaire afin de coordonner les interventions. Des actions de communication sur les espèces les plus présentes et les plus préoccupantes sur le réseau SNCF sont réalisées. Un petit guide de terrain à destination des agents a notamment été conçu pour faciliter l'identification des EEE et aider à la mise en œuvre de mesures pour éviter leur propagation.

## Perspectives

Les résultats les plus récents obtenus en 2023 encouragent le maintien de cette action d'élimination de l'espèce dans ce site selon la méthodologie mise en œuvre depuis 2018.

Une communication externe sur cette intervention pourrait être réalisée avec le CEN PDL afin de sensibiliser aux enjeux associés à cette espèce qui pourrait être détectée dans d'autres secteurs de la région.

## Réglementation

*Asclepias syriaca* est inscrite dans la liste des EEE préoccupantes pour l'Union européenne en application du règlement européen n° 1143/2014.

*Asclepias syriaca* est inscrite dans l'arrêté du 10 mars 2020 portant mise à jour de la liste des espèces animales et végétales exotiques envahissantes sur le territoire métropolitain.

Tableau 2. Coût relatif à la mobilisation des agents pour chaque intervention

Date d'intervention	Temps agent (jours)	Estimation des coûts brut (€)
20 septembre 2018	0,5	60
10 juillet 2019	2-3	240-360
Septembre 2020	0,5	60
1 <sup>er</sup> juin 2021	0,5	60
20 juin 2022	0,5	60
31 mai 2023	0,5	60
<b>Total</b>	<b>Entre 4,5 et 5,5 jours</b>	<b>Entre 540 et 660</b>

### PARTENAIRES



### EN SAVOIR PLUS

- [\(CBNB, 2018\) Compte-rendu de la visite du terrain et signalement de A.syriaca à Machécoul](#)

### RÉDACTION ET CONTRIBUTIONS

Valentin Gascoïn et Francis Peron (SNCF Réseau), Clara Singh et Yohann Soubeyran (Comité français de l'UICN), Alan Meheust (FCEN) et Alain Dutartre (expert indépendant)

### ÉDITION

Office français de la biodiversité, 2025